

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2305

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réseau express régional (RER) métropolitain - Niveau 1 service annuel 2027 - Convention de financement de la Métropole de Lyon pour les études pré-opérationnelles avec SNCF Réseau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2305**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Réseau express régional (RER) métropolitain - Niveau 1 service annuel 2027 - Convention de financement de la Métropole de Lyon pour les études pré-opérationnelles avec SNCF Réseau - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le présent rapport propose l'approbation du cofinancement par la Métropole d'un programme d'études ferroviaires dites pré-opérationnelles, en vue de la mise en place de renforts d'offre sur les branches de l'étoile ferroviaire lyonnaise (EFL) à partir du service annuel 2027. Ces renforts constitueraient la 1^{ère} étape de déploiement d'un service de type RER métropolitain, en particulier sur les lignes Brignais - Lyon Saint-Paul et Givors - Lyon Perrache où la fréquence pourrait être renforcée aux heures de pointe, le standard transport express régional (TER) actuel sur l'EFL étant de 30 minutes, soit deux trains par heure.

Il est proposé de cofinancer l'un des volets du programme d'études, confié à SNCF Réseau, gestionnaire du réseau ferré national, à hauteur de 143 500 €HT.

I - Contexte

Suivant les conclusions d'un débat public d'opportunité tenu en 2019, SNCF Réseau a engagé avec les financeurs que sont l'Union Européenne, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la Métropole, une stratégie de désaturation de l'EFL. L'objectif principal de cette stratégie est d'augmenter le nombre de trains circulant sur les différentes branches de l'étoile et au cœur du nœud ferroviaire. Cet objectif est nécessairement échelonné dans le temps car il suppose la réalisation d'infrastructures d'ampleur permettant de libérer ou d'accroître les capacités. Le projet concerne à la fois les trains de fret, les services voyageurs moyenne et longue distance (TGV, Intercités) et le service TER. Pour ce dernier, l'objectif est de renforcer peu à peu l'amplitude et la fréquence de desserte sur chaque ligne, pour se rapprocher du standard d'un RER métropolitain avec un service de 5h00 à 23h00 et une fréquence de 15 minutes aux heures de pointe. Ce standard se distingue de l'offre TER actuelle qui atteint 30 minutes de fréquence aux heures de pointe.

Fin 2022, l'État, la Région AuRA et la Métropole ont conjointement décidé d'étudier une 1^{ère} étape de développement de l'offre, susceptible d'être mise en œuvre à infrastructures constantes, à partir du service annuel 2027.

En 2023, la Région AuRA a financé une 1^{ère} étude portant l'ensemble des branches électrifiées de l'étoile ferroviaire, selon un cahier des charges étendant la fréquence de 30 minutes aux heures creuses et l'amplitude de la desserte en début de matinée et en soirée, sans renforcer la fréquence aux heures de pointe. Cette étude, d'un montant de 75 000 €HT, a montré la faisabilité de renforts à hauteur de 56 trains par jour sur les lignes Saint-Étienne - Lyon, Villefranche-sur-Saône - Lyon, Vienne - Lyon, Givors - Lyon, Saint-André-le-gaz - Lyon, Ambérieu-en-Bugey - Lyon et Brignais - Lyon.

Dans le même temps, une 2nd étude a été confiée à SNCF Réseau, cette fois pour vérifier la faisabilité de renforts d'offre en pointe, pour quatre branches où la fréquence était susceptible d'être inférieure à 30 minutes en heures de pointe :

- Brignais - Lyon Saint-Paul,
- Givors - Lyon Perrache,
- Villefranche-sur-Saône - Lyon Perrache et Lyon Perrache - Vienne (exploitation diamétrale Villefranche - Perrache - Vienne).

Cette 2nd étude a fait l'objet d'une convention et a été financée à parts égales par l'État, la Région AuRA et la Métropole, pour un coût total de 200 000 € HT. La subvention de la Métropole, pour un montant de 67 000 € HT, a été approuvée par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2585 du 16 octobre 2023.

L'étude montre qu'au regard de l'infrastructure en place, il n'est pas possible d'insérer des trains supplémentaires sur Villefranche - Perrache - Vienne aux heures de pointe. En revanche, l'étude confirme la faisabilité, moyennant la mobilisation de matériels roulants supplémentaires, de renforts de pointe à hauteur de 52 trains par jour sur les lignes Brignais - Lyon Saint-Paul et Givors - Lyon Perrache, permettant d'atteindre respectivement quatre trains par heure et trois trains par heure en pointe sur les deux lignes, soit environ 15 minutes et 20 minutes de fréquence.

Suite à ces études de faisabilité, les partenaires ont décidé la réalisation d'un programme d'études pré-opérationnelles, pour leur permettre d'appréhender l'ensemble des coûts et des contraintes opérationnelles liés à la mise en service de 108 trains par jour supplémentaires (56 + 52) à partir du service annuel 2027. Ce programme d'études, dont le coût total est évalué à 1 000 000 € HT, se décompose en trois volets.

Le volet n° 1 correspond au plan de transport que l'exploitant SNCF TER doit produire pour octobre 2024. Le plan de transport permettra d'intégrer le processus national de demande de sillons 2027 dès novembre 2024 car plusieurs allers-retours seront nécessaires face aux demandes régionales, nationales et internationales sur le réseau lyonnais. Il permettra de définir les coûts d'exploitation supplémentaires en train-kilomètres, coûts auxquels SYTRAL Mobilités propose de contribuer pour les lignes de son ressort territorial atteignant une fréquence inférieure à 30 minutes aux heures de pointe (Brignais - Lyon Saint-Paul et Givors - Lyon Perrache). Pour être au rendez-vous d'octobre 2024, la production du plan de transport a d'ores et déjà été engagée en avril 2024 par la Région pour un montant de 300 000 € HT.

Le volet n° 2, dont le coût est évalué à 587 000 HT, regroupe les différents diagnostics d'impacts à la charge de SNCF Réseau. :

- bruit : un diagnostic sera établi pour identifier d'éventuels points noirs liés à la circulation des trains supplémentaires,
- installations électriques : les installations électriques de traction feront également l'objet d'un diagnostic afin d'apprécier la nécessité de travaux de renforcement.
- passages à niveau (PN) : la sécurité des 59 PN concernés par les renforts d'offre doit être vérifiée, à l'aune de la norme en vigueur, celle-ci s'appréciant sur 24 heures de circulation, pas seulement sur les heures de pointe. Si la norme n'est plus respectée, l'étude pourra déboucher sur des préconisations de mise en sécurité (fermeture, dénivellation, autres solutions à identifier avec le gestionnaire de voirie).

Sur le territoire métropolitain, les comptages routiers associés à ce diagnostic seront financés sur le périmètre par la Métropole en tant que gestionnaire de voirie. Le montant de ces comptages, hors analyse prospective des flux multimodaux aux différents horizons ferroviaires est estimé à 30 000 € TTC.

Deux PN n'entrent pas dans ce diagnostic car ils font l'objet d'études spécifiques dans le cadre de projets en cours : le PN de Vernaison (63 000 € TTC dont 30 001 € HT de co-financement de la partie ferroviaire approuvé par délibération n°2023-1592 du 27 mars 2023) et le PN de Collonges-au-Mont-d'Or (dont la négociation est en cours).

Les PN étudiés se répartissent ainsi :

- ligne 750 000 section Saint-Etienne - Lyon Perrache : 18 PN,
- ligne 798 000 section Firminy - Saint Etienne : trois PN,
- ligne 830 000 section Villefranche - Lyon Perrache : quatre PN,
- ligne 890 000 section Lyon-Saint-Clair - Ambérieu : 16 PN,
- ligne 893 000 à Collonges-au-Mont-d'Or : un PN,
- ligne 905 000 section Lyon - Saint-André-le-Gaz : 17 PN.

Le volet n° 3 concerne l'impact des renforts d'offre sur les flux de voyageurs et les circulations piétonnes en gare. Confié à SNCF Gares & Connexions, son coût est évalué à 113 000 €HT. Il s'agit de vérifier si le dimensionnement des quais, passages souterrains et passerelles peut accueillir le surcroît de fréquentation attendu, mais aussi de vérifier le nombre de traversées de voies supplémentaires pour les haltes sans passage piéton souterrain ou aérien.

II - Convention

La 1^{ère} étape qui consiste à développer les TER au service annuel de 2027 compose la 1^{ère} étape d'un service express régional métropolitain (SERM) avant même l'octroi du statut. L'État propose ainsi de financer 50 % du montant global estimé à 1 000 000 € HT.

Le financement des études pré-opérationnelles des renforts d'offre 2027 sur l'EFL, dits RER niveau 1, se répartit comme suit :

Mise en œuvre	MOA	Montant estimé (en €)	État (en €)	Région (en €)	SYTRAL Mobilités (en €)	Métropole (en €)
plan de transport	SNCF TER	300 000	0	300 000	0	0
diagnostic sécurité PN	SNCF Réseau	587 000	443 500	0	0	143 500
diagnostic sécurité flux en gare	SNCF Gares et Connexions	113 000	56 500	0	56 500	0
Total		1 000 000	500 000	300 000	56 500	143 500
		100 %	50 %	30 %	20 %	

L'objet du présent rapport est d'approuver la participation financière de la Métropole à hauteur de 143 500 €HT pour la réalisation des études pré-opérationnelle de diagnostic sécurité PN au bénéfice de SNCF Réseau estimée à un montant de 587 000 €HT.

III - Étapes à venir du RER métropolitain - SERM

Une 2^{ème} étape de renforts d'offre pourra être déployée en 2030, sous réserve de la réalisation de premières opérations d'infrastructures à financer dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER 2021-2027). Au 15 juin 2024, la programmation du volet Mobilités du CPER, négociée exclusivement entre l'État et la Région AuRA, n'est toujours pas finalisée.

Une 3^{ème} étape permettant d'atteindre le niveau de service d'un RER métropolitain sur les principales branches de l'étoile ferroviaire sera ensuite possible pour une mise en service de la section Saint-Fons - Grenay portée de deux à quatre voies, et des aménagements associés dont le raccordement de Saint-Fons. La livraison de cette opération est annoncée pour 2035, sous réserve d'une mise à l'enquête d'utilité publique dès 2025, et donc d'un financement des études et de la procédure dans le cadre du volet Mobilités du CPER. L'opération permet de dégager des capacités sur la branche de l'étoile ferroviaire reliant Grenoble et Chambéry, et donc d'insérer un service de type RER avec fréquence de desserte à 15 mn en heure de pointe vers Bourgoin-Jallieu - Saint-André-le-Gaz.

Cette 3^{ème} étape comporte également la réalisation du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, dans sa partie nord entre Grenay et Ambérieu. Ce projet est déclaré d'utilité publique pour travaux urgents depuis 2012. Début 2024, pour débloquer le tour de table financier des études d'avant-projet détaillé d'un premier tronçon jusqu'à Dagneux, l'exécutif de la Métropole a proposé de soumettre au Conseil un co-financement à hauteur de 5M €(10% du total des études). La Région AuRA n'a pas souhaité participer au tour de table financier. L'opération permet de dégager des capacités sur la branche de l'étoile ferroviaire reliant Ambérieu, et donc d'insérer un service de type RER moyennant quelques aménagements connexes. Elle peut être mise en service d'ici à 2035.

Parallèlement, l'État ouvre l'opportunité d'une labellisation nationale des projets de SERM) conformément à la loi du 27 décembre 2023. La première étape consiste à manifester au Gouvernement une intention partenariale de développement d'un projet de SERM. En Région AuRA, une lettre d'intention a été adressée le 8 avril 2024, co-signée par la Région AuRA, autorité organisatrice du service TER, la Métropole et SYTRAL Mobilités. La Région AuRA a souhaité porter dans les mêmes termes cinq autres candidatures à la labellisation SERM : Clermont-Ferrand, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry et le Léman Express. Une réponse favorable du Gouvernement permettra aux trois partenaires, et potentiellement à l'ensemble des autorités organisatrices du périmètre territorial retenu, de constituer un dossier global de préfiguration du SERM lyonnais, incluant la liste des composantes du service, les projets d'investissement associés, les délais de réalisation de ces projets, les coûts de fonctionnement ultérieurs, les règles de gouvernance partenariale et le plan de financement global du SERM, y compris sous l'angle de la création de ressources nouvelles au moyen d'une fiscalité propre.

En fonction des avancées de la programmation du CPER Mobilités (2^{ème} étape énoncée ci-avant), et donc du financement partenarial des études et de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de mise à quatre voies de la section Saint-Fons - Grenay en vue d'une enquête publique en 2025, la réalisation du dossier global de préfiguration du SERM fera l'objet d'un financement partenarial incluant l'État, la Région AuRA et la Métropole, et donc d'une délibération du Conseil à l'automne 2024;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 143 500 € HT au profit de la SNCF Réseau, dans le cadre de la mise en œuvre du service annuel 2027 renforçant la desserte TER, pour le diagnostic de la mise en sécurité des passages à niveau,

b) - la convention de financement à passer entre la Métropole, l'État et la SNCF Réseau, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant maximal de 143 500 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 28 700 € en dépenses en 2024,
- 114 800 € en dépenses en 2025,

sur l'opération n° 0P08O5418.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 044 500 € en dépenses.

4° - **La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant maximal de 143 500 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-320262-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
